

Courrier selon formulaire sur le site du ministère le 5/11/18



Madame la Ministre,

Aujourd'hui âgés respectivement de 90 et 82 nous appartenons mon époux et moi-même à la population visée par le plan grand âge. En 2012 nous avons été assignés aux Prudhommes par notre aide-ménagère. S'agissant d'un différentiel d'heures, j'ai mis mes compétences d'ancien chef de projet en informatique à la disposition de mon avocate, et j'ai participé à la constitution du dossier de défense, nous avons gagné.

Un projet informatique réclame un gout pour l'investigation, le projet terminé, j'ai écrit un témoignage, le livre « l'aide-ménagère » est édité depuis 2016 sous le pseudo Marie Versuselle, peu d'exemplaires ont été vendus. L'éditeur m'a conseillé d'ouvrir une page sur Facebook à destination des seniors particuliers employeurs : une petite audience de quelques 650 abonnés à ce jour qui compte 2 fois plus de salariés que d'employeurs.

L'échange et le partage sur Facebook ces deux dernières années, m'ont appris à découvrir les problèmes de cet univers particulier du maintien à domicile. Surtout l'absence d'information... pour ne citer qu'un exemple la baisse des charges voulues par le Président, peu de salariés en profitent, le bulletin CESU est généré à partir du net, une minorité d'employeurs utilisent le déclaratif en ligne sur internet, un message d'alerte les informait. Sur le déclaratif papier, le net n'a pas été actualisé, l'absence d'information provoque la méfiance, les salariés n'osent pas réclamer. Le système CESU ne facilite pas les rappels sur des périodes antérieures quand les taux de charges ont changé ! Personne pour arbitrer informer coordonner différents intervenants et multi-employeurs !

Absence d'information, absence d'organisation du secteur, surtout en ce qui concerne les AVS, assistantes de vie à la personne, elles passent plus de temps au volant de leur voiture ou dans les transports qu'auprès des personnes. La plupart du temps l'APA finance l'intervention, 30, 40 minutes 3 fois par jour suivant le rythme biologique des humains, des interventions beaucoup trop courtes, qui stressent les intervenantes, et maltraitent la personne. Sur le plan économique, le plus souvent il est fait appel à un prestataire pour 30 minutes il est payé environ 11 euros, le salaire plus les charges coutent environ 7 euros50 si le trajet intermission payé dépasse les 20 minutes, il travaille à perte, les temps et frais de trajet sont systématiquement minorés, l'augmentation du prix du carburant met le feu à la poudrière.

Le crédit d'impôt pour un couple permet, en emploi direct, 3 interventions d'une heure par jour, mais lorsque l'un d'eux décède, l'intervention est ramenée à une demi-heure, dans le cas de l'emploi direct l'intermission n'est plus payée. C'est le cas de 8 interventions sur 13.

Ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai découvert le CLIC, leur finalité me semble bien correspondre aux priorités du secteur mais au niveau du CCAS de chaque commune, dans la perspective d'un regroupement géographique des salariés et de la population du grand âge : il existe 526 CLIC pour 30000 communes ! 1 CLIC pour tout le Languedoc Roussillon...

Si mon message retient votre attention, Madame la Ministre, j'invite vos collaborateurs concernés à visiter le site <http://www.senior-zen-employeur-particulier.fr> tous les outils mis en place pour l'information des salariés et des employeurs, l'étude Horizon AVS, opportunité, faisabilité, et les fiches test. Sur la page Facebook <https://www.facebook.com/senioremployeur/> les articles le dialogue et le partage avec 8500 abonnés des groupes de salariés.

Je suis une fourmi laborieuse qui crie... qui a entendu le cri de la fourmi ?

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Cécile Lemerle